

les canaux et dans les nombreux tuyaux si compliqués, dont on fait usage de nos jours pour l'accomodement des familles, peut-être une source féconde de dangers pour la santé. Nous ne voulons pas dire par là que les gaz des canaux sont par eux-mêmes une cause directe de contagion, mais ces gaz étant souvent le véhicule de la contagion peuvent s'introduire même imperceptiblement dans nos maisons.

Nous aurions en recevant ces rapports des maladies contagieuses, une idée exacte du caractère et de l'étendue des maladies qui prévalent; on pourrait en outre plus facilement étudier les causes de ces maladies relativement au drainage public et privé, à la nature du sol, à la topographie des terrains et à la classe d'habitations.

Ces informations mettraient le Conseil d'hygiène en lieu de préparer une carte sanitaire de la ville qui serait d'un bien grand service.

Il n'y a aucun doute que l'inauguration d'un pareil système dans notre ville, aura pour but d'engager d'autres à suivre l'exemple de Montréal, ce qui tendrait à amener d'importantes réformes sanitaires, auxquelles Montréal étant destiné à devenir un bien grand centre commercial, ne peut qu'être fortement intéressé.

Aussitôt ces rapports reçus au Bureau de Santé, seront adressés aux familles affligées par ces maladies, des circulaires leur enseignant ce qu'elles auront à faire; pour ce qui a rapport à l'isolation des patients, à l'usage des désinfectants, ces circulaires les renseigneront enfin sur tout ce qu'il devra les protéger contre la contagion, et empêcher celle-ci de se répandre.

Ces rapports ainsi que ceux concernant la condition sanitaire des maisons et des premises seront enregistrés avec ordre de manière à pouvoir y référer en tout temps. Vous recevrez pour faire ces rapports des blancs et des enveloppes.

Le Conseil d'hygiène est confiant que vous voudrez bien engager les familles chez lesquelles existe des cas de maladies contagieuses et dont vous aurez connaissance d'en faire rapport au Bureau de Santé.

Et dans le cas où elles négligeraient de le faire vous vous ferez un devoir d'en faire vous-mêmes rapport, vous conformant ainsi au règlement.

Cette circulaire est adressée aux surintendants des collèges, des écoles, aux chefs d'ateliers et à d'autres grands établissements, les sollicitant de faire rapport au Bureau de Santé des cas de maladies contagieuses ci-haut mentionnées dont ils auraient connaissance.

Nous prions, en outre, les médecins des municipalités circonvoisines auxquelles cette circulaire est été envoyée de vouloir faire rapport au médecin de la Cité des cas de maladies contagieuses sous leur soin— Aussitôt ces rapports reçus le médecin de la Cité informera les autorités des municipalités où existe ces cas de maladie, les sollicitant de prendre des mesures préventives dans chaque cas.

Espérons que chacune de ces municipalités établira immédiatement un Conseil d'Hygiène que ce conseil se joindra au Conseil d'Hygiène de Montréal, afin de se prémunir contre les maladies contagieuses et surtout contre le choléra dont on craint la visite l'été prochain.

DR. LA ROCQUE.

LES CITÉS OUVRIÈRES.

L'immense développement du Commerce et de l'industrie a produit, entre autres résultats, l'organisation de grandes compagnies qui ont amené la décadence progressive de la plupart des petits établissements et a augmenté le nombre des ou